

222C2198  
FR0010220475-FS0737

13 septembre 2022

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**ALSTOM**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 septembre 2022, la société Causeway Capital Management LLC<sup>1</sup> (11111 Santa Monica Blvd, 15th Floor, Los Angeles, CA 90025, Etats-Unis) agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 septembre 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALSTOM et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 18 977 089 actions<sup>2</sup> ALSTOM représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ALSTOM sur le marché.

<sup>1</sup> Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds et de clients pour lesquels il dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus.

<sup>2</sup> Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 9 803 060 actions ALSTOM pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 376 216 087 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.